

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 09 08

Ouverture de la séance à 20h30 par Jean SCHWENCK, Maire.

Absents excusés :

- Mme Annick FELDEN, qui a donné procuration à M. HANDRICK
- Mr Georges URBINSKI, qui a donné procuration à Mme WOLSKI.

Après les mots de bienvenue, Jean SCHWENCK a aussitôt abordé le point 1 de l'ordre du jour, en donnant lecture du rapport d'activités du syndicat IUT pour l'exercice 2007.

Ce rapport n'a donné lieu à aucun commentaire.

Résultat du vote :

- 12 POUR
- 3 ABSTENTIONS (Mrs ANDRE, LEIDIG et JUNGER)

Jean SCHWENCK donne ensuite lecture du rapport annuel sur l'eau dressé par VEOLIA EAU. Ce rapport mentionne une non-conformité décelée en 2007. Le Maire explique que le contrôle effectué immédiatement après a démenti cette non-conformité.

Intervention de Mrs LEIDIG et ANDRE pour demander que ce démenti figure dans le rapport.

Résultat du vote :

- 13 POUR
- 2 ABSTENTIONS (Mrs ANDRE et JUNGER)

Le Maire présente ensuite le rapport sur l'assainissement pour l'exercice 2007.

Intervention de Mme ORTH et de Mr MERSCH qui posent la question de savoir quand le camping serait raccordé à la station d'épuration. Réponse de Jean SCHWENCK : cela n'est pas d'actualité pour l'instant.

Résultat du vote :

- 13 POUR
- 2 ABSTENTIONS (Mrs ANDRE et JUNGER)

Jean SCHWENCK passe au point suivant de l'ordre du jour et présente au Conseil la convention de voirie entre le Conseil Général de la Moselle et la Commune de Rettel. Cette convention intervient dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée de Rettel et vise à définir les conditions administratives, financières et techniques des aménagements, ainsi que les conditions de gestion ultérieure de la RD 61 (rue de la Chartreuse) en traversée de Rettel.

Aucun commentaire.

Résultat du vote :

- 11 POUR
- 4 CONTRE (Mme ORTH, Mrs ANDRE, LEIDIG et JUNGER).

La présentation de la convention de partenariat avec le Comité de gestion du camping a suscité quelques réactions de la part de Mme ORTH qui juge que « les travaux promis n'ont pas été réalisés ».

Réponse de Mr HANDRICK : « beaucoup de travail a été accompli avec peu de moyens, il ne faut pas dire que rien n'a été fait ! ».

Intervention de Jean SCHWENCK : « beaucoup de sous ont été investis, à terme le camping doit se suffire à lui-même, mais la première préoccupation a été de démarrer. Ensuite, les 2^e, 3^e et 4^e années il faudra constater une progression pour arriver finalement à l'équilibre et à la création d'une grande base de loisir digne de ce nom, mais il ne faut pas brûler les étapes. »

Mr JUNGER s'interroge : « beaucoup de sous ont été investis, c'est chiffré ? », tandis que Mr AANDRE demande des précisions sur le paragraphe de la convention relatif à la participation communale et en demande la suppression.

Le Maire précise qu'il n'y a aucun danger. Mr ANDRE insiste et considère que ce paragraphe représente une « lettre d'intention » et que c'est une porte ouverte à couvrir chaque déficit.

Mr Jean SCHWENCK lui rappelle alors que la comptabilité du camping est suivie au mois le mois et est parfaitement tenue. Le Maire conclut en donnant l'assurance qu'il n'y aura pas de subvention exceptionnelle l'année prochaine.

Mr ANDRE souhaite ensuite connaître les retombées financières du camping par rapport à l'investissement. Le Maire lui rappelle qu'actuellement le taux de remplissage du camping est de 40%, ce qui est un très bon début, et qu'à terme, avec un taux de remplissage de 70%, la Commune commencera à récupérer sa mise. Mr HANDRICK ajoute qu'il y aura forcément un retour sur investissement.

Résultat du vote :

- 13 POUR
- 2 CONTRE (Mrs ANDRE et JUNGER)

Jean SCHWENCK fait ensuite lecture de la convention de partenariat avec l'association « Rettel Pêche Passion ».

Aucun commentaire.

Résultat du vote :

- 15 POUR

Dans la foulée, la demande de subvention formulée par « Rettel Pêche Passion » a également été votée à l'unanimité. (15 voix POUR).

Le Maire expose ensuite les résultats de l'enquête engagée par le centre de gestion de la Moselle pour le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel. Intervention de Mr André qui trouve la franchise de 10 jours en maladie ordinaire trop longue. Réponse du Maire : « c'est la plus courte ».

Résultat du vote :

- 15 POUR

Le dernier point à l'ordre du jour concernait des transferts de crédit destinés à financer les travaux réalisés pour le périscolaire.

Mr ANDRE s'est insurgé sur le fait que des travaux aient été réalisés alors qu'il n'y avait pas eu de commission travaux au préalable. Mr HERRMANN rappelle que compte tenu de l'urgence du dossier, des délais impartis pour la remise des demandes de subventions et surtout la réalisation effective des travaux avant la rentrée scolaire, il n'y avait plus de temps à perdre.

Mr ANDRE, relayé par Mrs JUNGER et MERSCH a poursuivi ses contestations et a lancé « ça sert à quoi qu'on vienne ici ? ». Jean SCHWENCK a clôturé en confirmant les explications de Mr HERRMANN, en rappelant que les subventions étaient d'ores et déjà acquises.

Pour finir, lecture des délibérations a été faite par Mr MARET.

Fin de séance.